



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 18 mars 2024 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Claude Benjamin et Olivier Surprenant, sous la présidence du maire Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M^{me} Sylvie Ouellette et M. Jean-Yves Boulianne sont absents.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-143 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-144 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2024-145 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2024

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2024-146 *Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût - Certificat*

Document : Certificat de la directrice générale et greffière daté du 12 mars 2024.

Le certificat de la directrice générale et greffière dans le cadre de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le *Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût* est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.



2024-147

Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût* afin de permettre le paiement de ces travaux.

2024-148

Dépôt du projet de Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Projet de Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement décrétant le remplacement de la tour de refroidissement d'eau à l'aréna Madeleine-Auclair et pourvoyant à un emprunt de 133 900 \$ pour en acquitter le coût.*

Travaux publics

2024-149

Bouclage du réseau en eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée - Étude d'avant-projet, plans, devis et surveillance des travaux

Document : Dossier du chargé de projets daté du 15 février 2024.

CONSIDÉRANT que les usagers de la rue Jacques-Cartier Sud, situés au Sud de la route 104, sont alimentés par une seule conduite en eau potable;

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc n'est pas bouclé à partir de la rue Arcand;

CONSIDÉRANT que, vu l'importante densification résidentielle, commerciale et institutionnelle dans ce secteur, il est important de boucler cette partie du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'en bouclant cette partie du réseau d'aqueduc, il sera possible de maintenir l'alimentation en eau potable à une majorité des usagers advenant un bris ou une intervention à faire sur le réseau d'aqueduc de ce secteur;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de réalisation d'études d'avant-projet et de confection des plans et devis, de même que la surveillance pour les travaux de bouclage du réseau en eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée à la firme Tetra Tech au montant de 74 400 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.



Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 03.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire